



Fondé en 1893

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

Abonnements: Lille, Roubaix, Lens. Prix: 3 mois, 1 an.

Abonnements: Nord et départements limitrophes. Autres départements. Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Publicité: Les annonces et réclames sont reçues directement aux bureaux du journal et dans toutes les agences de France et de l'étranger.

Lundi 1er Juillet 1907

L'Inspection du Travail

Dans une de ses récentes sessions, le Conseil supérieur du Travail a eu à examiner le rapport de M. Bourdeau, conseiller prud'homme de la Seine, sur l'inspection du travail.

Les faits qui ont été revêtus au cours de la discussion n'ont certainement pas été étrangers au dépôt par le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale d'un projet portant création de délégués ouvriers à la sécurité dans l'industrie.

L'inspection du travail, si elle n'a pas été absolument efficace jusqu'ici, n'a pas rendu à la classe ouvrière les services que celle-ci attendait d'elle. Le prétexte serait vouloirurr les travailleurs, comme il serait aussi injuste de rendre les inspecteurs du travail responsables de cet état de choses.

un ignorant, il demanda si la colonne de gaz, munie de son branchement, n'était pas le débrayage ?

Voilà comment une loi ouvrière était appliquée. Et ces exemples de partialité et d'ignorance ne sont pas rares. En supposant, au surplus, que de nos jours, des faits aussi scandaleux ne puissent être relevés, le remède n'est pas dans une augmentation pure et simple du nombre des inspecteurs du travail ?

Depuis que les délégués mineurs existent, — encore que les Compagnies leur aient longtemps fait la guerre, — l'insécurité a diminué dans les puits de combustibles. Que l'on romme de nouveaux inspecteurs du travail, cela paraît nécessaire, mais qu'on leur donne les mêmes collaborateurs qu'aux ingénieurs et contrôleurs des mines, c'est-à-dire des délégués à la sécurité.

Le projet Viviani a ceci de bon que les délégués ouvriers adjoints à l'inspection seront chargés de signaler les dangers et les causes d'insalubrité que peuvent présenter les exploitations pour le personnel qui y est employé ; en cas d'accident, d'indiquer les conditions dans lesquelles cet accident se serait produit, enfin de faire connaître les infractions aux lois, décrets et arrêtés réglementant le travail.

Avec cela, on peut faire à la question de la sécurité ouvrière un pas énorme. Mais déjà, nous entendons des radicaux timorés dire que cet organisme ne pourra que rendre plus difficile encore « une mission horriblement délicate ».

Quand, après plus de trente années de fonctionnement, on s'aperçoit que des lois ouvrières n'ont produit que peu ou pas de résultats, tous les républicains cependant devraient être unanimes pour les modifier. Mais non. Ne touchez pas à l'arche sainte, au Capital !

C'est horriblement délicat ! On dit cela aux ouvriers mineurs. En 1890, quand de prétendus amis des travailleurs multipliaient le projet que j'avais déposé instituant des délégués à la sécurité dans les mines, ils ne cédaient que d'un pas après. Et ils cherchent les causes du mécontentement de la classe ouvrière qui, aujourd'hui, comprend.

Emile BASLY, Député du Pas-de-Calais.

MARBRE ARTIFICIEL

Aujourd'hui, le marbre artificiel se fabrique couramment, comme toutes les pierres d'ailleurs. La « Roche générale » de la construction est devenue une roche simple et facile à mettre en œuvre.

Nous la signalerons, non pour pousser dans la voie du luxe et aux satisfactions de la vanité, mais parce qu'elle donne un moyen de construire, dans les habitations, des parois évidemment plus hygiéniques que les enduits de plâtre et d'autres matières poreuses.

Un Réclamiste

M. Emmanuel Brousse, député réactionnaire du Midi, ayant voulu aller prendre contact avec ses électeurs, a été fort mal reçu, comme nous l'avons signalé.

Il s'est alors creusé la tête pour trouver quelque chose qui lui reconduirait ses compatriotes et voici ce qu'il a découvert : « Les vigneronnes du sud-ouest ont refusé l'impôt et les demandes de l'Etat n'auraient plus à acquiescer aucun fruit ! »

On se demande comment un député peut avoir l'audace de faire une pareille remarque et comment il peut se moquer ainsi grossièrement de ses collègues du gouvernement et de la France entière.

La surcharge électorale nous avait déjà valu quelques aberrations notées. Mais jamais encore on n'avait vu démagogue aussi outrancier, aussi impudent.

Nous savons bien que cette magouille n'aura d'autre résultat que de faire passer les épaules à tous les députés, mais elle n'est pas moins regrettable, car elle montre à quel degré en est arrivée la ignorance électorale de certains élus.

Magistrat Gaffer

Si un professeur ne pouvait plédonner un pensum à un élève sans que le professeur et le menaçât de renverser le gouvernement, l'enseignement deviendrait pénible.

Ce cas exceptionnel n'est pourtant pas comme on le sait ces jours derniers Montpelier, ou un magistrat, conseiller à la Cour, a fait savoir à M. Clemenceau qu'il tenait son sursis entre ses mains, parce que, comme président de la Chambre des députés, il avait à statuer sur le demande de mise en liberté provisoire de M. Ferroul et des membres du Comité des Biers.

Un magistrat exagrait sans doute et la destinée du Gouvernement ne dépend pas de sa décision, mais qu'il le sache, mais c'est là une affaire d'apparence et M. André, le conseiller en question, s'érigeait en puissance, médisant par l'intermédiaire d'un ami, M. Clemenceau, qu'il empêcher le renvoi de son fils, qui, la suite de quelques incartades, était mené par le professeur du Lycée de Montpellier d'être licencié à la porte.

Le président du Conseil ne se gêna pas à se marchander et le ministre la Justice a immédiatement déferé M. André au Conseil supérieur de la magistrature.

Le président de Chambre, sans avoir des yeux de pirarouca, et il n'aurait pas eu de fonction de justice.

Enfin, pour compléter le ressemblance, on dessine à la main les veines foncées et le

L'Héritage de Gouju

En sortant de la gare, Gouju, brave montagnard lozérien qui mettait pour la première fois les pieds à Paris, fut effroyablement étourdi par le brouhaha au milieu duquel il se trouvait.

« Bloui, assourdi, bousculé, la tête perdue, il prit le parti de se jeter dans un fiacre pour se faire conduire chez M. Parcheminot, notaire, à qui il avait affaire pour une succession. Arrivé, il tendit en rechaignant un franc cinquante au cocher sans y ajouter un centime de pourboire. Il n'y comprenait pas qu'on pût gagner une pareille somme en aussi peu de temps. Et comme l'automédon protestait : — Quand je vais à la messe, lui dit Gouju, je prends des fois le tramway (il prononçait « trainway ») et je traverse toute la ville pour deux sous ! — Fallait prendre l'omnibus, eh ! vieux panard ! grogna le cocher en cinglant son cheval.

Gouju avait serré précieusement sa vieille bourse de cuir dans la poche de son pantalon. Il pénétra chez le notaire.

« Que désirez-vous ? » lui demanda un clerc.

« Je viens pour mon héritage. — Quel héritage ? — Celui du cousin Lafiasse, don't Gouju n'avait jamais connu que de nom et essayait de se souvenir de Paris et était célibataire. Mais pour liquider la succession, le notaire avait dû rechercher les héritiers, et Gouju, ne se fiant qu'à lui-même pour régler ses affaires, avait pris le train pour Paris.

Après une grande demi-heure d'attente, le fermier fut admis à l'honneur de pénétrer dans le cabinet de M. Parcheminot, vieillard maigre et ridé, aux cheveux blancs coupés courts, la figure plate et jaune correctement lavée, et les yeux brillant derrière des verres de lunettes.

« Asseyez-vous, dit-il à Gouju qui se plaça tout au bord d'une chaise et posa son chapeau sur ses genoux. — Celui du cousin Lafiasse avait pénétré dans le cabinet en même temps que le paysan. C'était encore un cousin à Lafiasse, un grand jeune homme efflanqué qui exerçait le métier de garçon de café.

Sans mot dire, le notaire avec une attention recueillie, prit son mouchoir et se mit à essuyer ses lunettes. Il les frotta méthodiquement pendant une bonne minute, puis les éleva vers lui et la fenêtre à la hauteur de ses yeux pour voir si ses verres étaient nets ; enfin, satisfait de l'opération, il consentit à l'entretien de son client.

D'une voix incolore, égale, sans intentions, il donna lecture d'un imprimé où figuraient le nom de Gouju, le garçon de café, et le nom de M. Parcheminot et ne voyant pas la signature desdits. Le grand garçon riait sans gêne, sans embarras. Quand ce fut au tour de Gouju, il ne sut comment se débarrasser de son chapeau — il n'osait le mettre sur la table — et M. Parcheminot et ne voyant pas la signature de son client, il se contenta de dire : — Cela fait, il prit la plume et, longuement, il moula les lettres de sa signature. Cette opération délicate amena la sueur à son front. M. Parcheminot lui dit de retourner s'asseoir.

« Ça va-t-il ? » dit le notaire. — « Oui, dit Gouju, je n'ai rien de plus à dire. — Le garçon de café félicita de rim ; puis s'en alla. Le notaire commença froidement la lecture du détail des frais pendant que le fermier regardait, sans rien dire, le maître qui venait de lui arriver. Dans son trouble il froissait à rebrousse-poil son haut de forme cabossé.

« Il n'y comprenait rien à ce que lisait le notaire, entendait seulement le nombre in calculable de chiffres s'ajoutait à d'autres chiffres. — Il percut enfin : — Le montant net de la succession est donc de quatre-vingt-trois francs soixante centimes. — Pour chacun ? demanda-t-il. — A partager ! rectifia le notaire. Soit, dit Gouju, quatre et un franc quatre-vingts.

Georges de Bussières se gambien alors de bouger. Il connaissait les russes, la fiancée patricienne et sournoise des indigènes. Ce fut seulement dix minutes plus tard qu'il osa se rapprocher avec précaution du scid-saint dormeur.

Il lui toucha doucement le bras et lui dit à l'oreille : — Continuez à dormir, Maurice, il faut que le parti des maintenant, car certains nous attendent. — Alors, je vais avec vous. — Non ; quoi que vous entendez, ne bougez pas. Et, dorénavant, ne me parlez plus que ce que je vous y invite : fixez-vous moi sur tout, d'accord.

CHRONIQUE

Juste mes frais de voyage... murmura Gouju dépité. — Sur laquelle somme continua le notaire, il y a lieu de déduire : primo... — Encore ! s'écria Gouju. — Les frais d'acte, achève M. Parcheminot.

Suivit un nouveau détail interminable : rédaction, droits de timbre, courses, débours, commission, etc., etc. — Bref, conclut le notaire, j'ai à vous remettre à chacun pour solde de la liquidation, la somme de... — M. Parcheminot s'arrêta... Il venait d'apercevoir un léger usage qui se formait sur le verre droit de ses lunettes. Il les retira donc et les essuya à nouveau pendant que ses clients demeuraient haletants.

Enfin il daigna mettre fin à leur supplice en énonçant avec le calme le plus parfait : — La somme de trente-cinq centimes. — A cette conclusion, Gouju demeura suffoqué, aphone. Quant au garçon de café, qui n'avait encore rien dit, il se leva, biceps de fer et hurls : — Sept sous ! Mais j'ai invité à dîner trois copains pour fêter mon héritage ! Vous vous fichez de moi ! — Passer à la caisse, vous avez accepté et signé, répondit froidement M. Parcheminot. Et il congédia ses clients du geste, sonnant un clerc pour qu'il les reconduisît.

Le garçon de café obéit en maugréant. Et, en fin de compte, il jeta à la figure du caissier les trente-cinq centimes que celui-ci venait d'aligner. Gouju, lui, encaissa ses sept sous sans avoir minutieusement examiné s'il n'y avait pas de monnaie étrangère. Et il sortit sur cette conclusion : — Avec des farces de cette espèce on ne saurait prendre trop de précautions ! Michel NOUR.

CHOSSES ET AUTRES

CAS DE DIVORCE

Il faut des époux assortis. Aux tentures de leur demeure ! Tel est, du moins, l'avis de Mme Meudith, une élégante de New-York, qui possède un mari orné d'une chevelure d'un blond roux vénitien.

Or, cette couleur a cessé de plaire à la belle Mme Meudith, et comme son mari refuse d'employer une teinture, elle a introduit une demande en divorce. Elle raconte, dans l'exposé de ses griefs, comment naquit chez elle cette haine du roux.

Le fait est que sa couleur favorite et c'est dans cette couleur qu'elle fit, il y a quelque mois, tapisser son appartement. Tout le mobilier fut aussi orné d'étoffes et de velours du même ton. C'est alors que Mme Meudith remarqua le formal de discord entre la décoration de ses rêves et la maison de son époux.

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

BÊTISE

La France connut le fameux concours de la bouteille et des grains de blé. L'Amérique s'est passionnée dernièrement pour une discussion du même ordre intellectuel : le concours de la poule.

Sauf un concours de plumes il y a sur le corps d'une poule ? Cette question avait été posée par une grande maison d'alimentation de New-York à sa clientèle, avec un prix de cent dollars pour la réponse exacte ou, du moins, la plus voisine de l'exactitude. Les estimations furent très variables. Bref, la maison de cosmétiques proclama vainqueur la cuisinière qui avait annoncé 8.120 plumes en se tenant très fort d'avoir rendu service à l'histoire nationale.

Cela fait tout de même plaisir de voir que nous ne sommes pas les seuls, en France, à exploiter la bêtise humaine.

Vous m'étrayez, colonel, fit Mlle de Mirecourt au-dessus. De quoi s'agit-il donc ? — D'une personne qui se figure m'être un plus haut point, du sous-lieutenant Maurice Duterte. — Maurice ?... Duterte ?... murmura André rougissant soudain. — Enfin, laissez-moi la figure m'être. Il s'endormit répétant comme en rêve ces deux noms et dix : — Paule... Yvonne... III L'Aéronaute

Suivant le désir exprimé par le colonel Destrem, et comme elle s'y était volontairement engagée, d'ailleurs, Mlle de Mirecourt menait secrètement son enquête sur André et le nommé Lambert.

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

La Révolte du Midi

Manifeste du Parti Socialiste

Le Groupe socialiste au Parlement et la Commission administrative permanente du parti socialiste français adressent aux Travailleurs de France le Manifeste suivant :

Citoyens. La crise du Midi manifeste une fois de plus la puissance de désordre et de détresse de la société bourgeoise. Des vigneronnes, qui cultivent sous un soleil généreux une terre féconde, sont accusés, par milliers, par centaines de mille, à la mesure et au désoespoir de la police, au profit d'une classe ou d'un groupe d'une production qu'aucune statistique officielle n'éclaire, qu'aucun plan certifié ne mesure. Ils sont ruinés par les concurrence des vins artificiels et traités, par les contributions inépuisables que leur paysan de la chimie mettent au service de l'improbable. Dans un système social où tout est oppression et mépris, violence en face des richesses de la nature et les déboires de la science se retournent contre les producteurs. L'Etat, absorbé par ses besoins généraux, ne peut que se désintéresser de la chose des intérêts contradictoires, ne sait même pas prévoir les grandes catastrophes économiques qui s'annoncent pour la fin de l'année par des signes multipliés. Les dits du suffrage universel, livrés à la merci d'arrondissement et par l'absence de la représentation proportionnelle à de basses et absorbantes besognes, serfs des influences administratives et des coteries locales, n'ont ni le temps, ni la liberté d'esprit, ni la force de caractère de s'élever aux intérêts généraux. Les juges, déjà corrompus par leur fonction même qui est de donner forme juridique aux violences du privilège, sont asservis en outre aux influences de clans qui développent le désordre d'une démocratie morganique et le décalage des rivalités politiques.

Ainsi la loi qui, même respectée, ne serait qu'un voile sur le vêtement d'une classe, n'est le plus souvent qu'un haillon. Ainsi à la fin former dans le Midi, depuis des années, par l'anarchie économique prolongée, par la fraude unanime, et sans que le parti socialiste ait été averti à temps, un abîme profond de misère et de révolte.

A cette révolte de la misère méridionale les salariés du Midi ont participé. C'est à tort qu'on leur reprocherait d'avoir pris part à un mouvement de protestation qui n'avait pas un caractère exclusif de classe et où la propriété, même la moyenne et la grande, a joué un rôle à l'origine, un rôle corrompu par leur fonction même qui est de donner forme juridique aux violences du privilège, sont asservis en outre aux influences de clans qui développent le désordre d'une démocratie morganique et le décalage des rivalités politiques.

Ainsi la loi qui, même respectée, ne serait qu'un voile sur le vêtement d'une classe, n'est le plus souvent qu'un haillon. Ainsi à la fin former dans le Midi, depuis des années, par l'anarchie économique prolongée, par la fraude unanime, et sans que le parti socialiste ait été averti à temps, un abîme profond de misère et de révolte.

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

Mariage Tragique

par Henri GERMAIN

TROISIEME PARTIE

le Théâtre

« Oh ! j'ai l'air de chercher, vous irons, Maurice, car son sourcil radieux ne s'est pas effacé de mon cœur ; je l'aime toujours ! Et... ma fille ? — A cette question, plus embarrassée, Maurice n'osa pas répondre par l'aveu de la vérité. — C'est des trucs pénibles en un pareil moment, et le temps lui est manqué pour raconter le mariage de Yvonne. — Il lui sembla préférable d'attendre une heure plus propice, et d'inscrire son beau-déroulé des événements du passé, lorsque deux autres succès à la fois et se trouveraient seuls. — Un mensonge, charitable en somme, s'imposait momentanément, pour préparer Bussières à l'honneur de la réalité, il devenait habile de laisser planer un doute dans son esprit.

— Yvonne doit être à Paris aussi, dit-il. Cependant, je ne l'affirmerai pas ; depuis mon séjour en Algérie, j'ai rarement eu des nouvelles de la famille. — Ce fut seulement dix minutes plus tard qu'il osa se rapprocher avec précaution du scid-saint dormeur.

Il lui toucha doucement le bras et lui dit à l'oreille : — Continuez à dormir, Maurice, il faut que le parti des maintenant, car certains nous attendent. — Alors, je vais avec vous. — Non ; quoi que vous entendez, ne bougez pas. Et, dorénavant, ne me parlez plus que ce que je vous y invite : fixez-vous moi sur tout, d'accord.

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

ECHOS ET NOUVELLES

Le monde des médecins et dentistes de Londres se passionne en ce moment pour le cas d'un enfant âgé de neuf ans, la bouche est meublé de soixante dents depuis six ans.

Les dents extraites reposent en nombreuses, et à tout instant il se déchire la langue avec les incisives. — C'était un noir, il souffrait de cette opération il faudrait faire. Ils sont étonnés sur les dents.

Georges de Bussières ramassa toute son énergie, toute sa vigueur de muscles dans ses deux mains serrées autour du cou du nègre.

D'une pression continue, comme celle d'un étau qui se serre, l'étrange homme à moitié. — L'étréinte de l'agresseur se détendit, il tomba en arrière, pantelant, les yeux hors des orbites, laissant échapper de son gosier étranglé un sifflement de râle strident.

Sans regarder en arrière, de Bussières s'enfuit hors de la maison, et courut dans le couloir des habitations du ksar jusqu'à sa demeure, dont il ferma soigneusement la porte.

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »

« Monsieur ne sait plus où s'asseoir, ni dans quel coin se placer. Mais, bien que doté d'un caractère étonnamment fort conciliant dans les circonstances ordinaires de la vie, il se refuse avec énergie à modifier son pigment. Il faut donc recourir à la loi pour résoudre ce cas extraordinaire. Qui aura gain de cause ? »